

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 V. 402** Vœu relatif à la préparation de la carte scolaire 2016-2017.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par Danielle Simonnet ;

Considérant qu'à la rentrée de septembre 2015, 4.131 postes d'enseignants ont été créés par le Ministère de l'Éducation nationale, pour 54.000 enfants supplémentaires sur l'ensemble du territoire national mais que la dotation de l'académie de Paris avait été négative ;

Considérant qu'à la rentrée 2016, 6.639 postes supplémentaires seront créés dont 3.835 dans le 1er degré et qu'à Paris, la baisse annoncée des effectifs ne se traduira pas par de nouvelles suppressions de postes ;

Considérant cependant que dans nombre d'écoles parisiennes l'absence d'enseignants remplaçant pose des problèmes dans la continuité pédagogique des enseignements et pour la transmission des savoirs ;

Considérant que des élèves en difficulté scolaire ne peuvent être correctement suivis du fait du manque de RASED et que dans certains quartiers les classes connaissent d'importants sureffectifs ;

Considérant que les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris se sont prononcés à plusieurs reprises pour alerter l'académie de Paris et le ministère de l'Éducation nationale de l'insuffisance des créations de postes au regard des besoins des écoles, en particulier dans les quartiers populaires ;

Considérant que les créations de postes attribuées à l'académie de Paris depuis 2012 ont permis de récupérer 82 postes précédemment supprimés ;

Sur proposition de Mme Alexandra Cordebard, au nom de l'Exécutif ;

Émet et le vœu :

- que la dotation de l'académie de Paris pour la rentrée 2016.

Permette :

- la reconstitution et le renforcement des brigades de remplacement afin de couvrir les besoins parisiens.

- de renforcer les RASED existant et d'en créer de nouveau.

- de développer les classes de « très petites sections » (TPS).

- d'augmenter le nombre de postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

- que la baisse de la démographie scolaire favorise le développement de structures scolaires à taille humaine, favorisant l'épanouissement des élèves.